

## À quel ordre de gouvernement dois-je m'adresser?

### Responsabilités provinciales et municipales

#### Adressez-vous au bureau municipal de votre région pour obtenir de l'information sur les sujets suivants :

- la protection de votre propriété en prévision d'une inondation;
- l'obtention de sacs de sable et d'aide de la part de bénévoles pour la construction de digues;
- les ordres d'évacuation d'urgence;
- en cas d'évacuation, où aller et comment obtenir de l'aide pour évacuer;
- la fermeture des routes locales et les déviations;
- le pompage de l'eau hors des sous-sols;
- les préoccupations concernant les digues (risques de fuite, hauteur insuffisante, etc.);
- le drainage de l'eau hors des bâtiments et des propriétés;
- le creusement de canaux de drainage;
- l'accès aux propriétés entourées de digues durant l'évacuation;
- comment savoir quand vous pouvez regagner votre domicile sans danger;
- les [demandes en vertu du Programme d'aide financière aux sinistrés](#).

Pour obtenir une liste des bureaux municipaux et leur numéro de téléphone, consultez le site Web suivant :

[http://web5.gov.mb.ca/public/community\\_lookup.aspx?lang=FR](http://web5.gov.mb.ca/public/community_lookup.aspx?lang=FR).

#### Adressez-vous au gouvernement du Manitoba pour obtenir de l'information sur les sujets suivants :

- les [prévisions en matière d'inondations](#) et les [niveaux de crues journaliers](#);
- la [fermeture de routes](#);
- comment [se préparer à une inondation et à une évacuation](#);
- les [bureaux de liaison pour les inondations](#);
- les [préoccupations relatives à la qualité de l'eau de votre puits ou de votre source d'eau potable](#);
- [à qui s'adresser en cas de stress](#);

- le [retour au foyer après une inondation](#);
- les [demandes en vertu du Programme d'aide financière aux sinistrés](#).

Visitez le site Web consacré aux inondations du gouvernement du Manitoba à [manitoba.ca](http://manitoba.ca) ou composez le 1 866 Manitoba.

**Appelez la ligne téléphonique de Health Links-Info Santé, 24 heures sur 24, ou adressez-vous à l'office régional de la santé le plus proche :**

- si vous avez des problèmes de santé occasionnés par l'inondation ou l'évacuation.

Composez le 204 788-8200 à Winnipeg ou le 1 888 315-9257 (sans frais).

Heures d'ouverture : 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Pour obtenir une liste des offices régionaux de la santé et leur numéro de téléphone, visitez le site : [manitoba.ca/health/rha/contact.fr.html](http://manitoba.ca/health/rha/contact.fr.html).